

Définition

- Voter via une autre personne
- Si absent le jour du vote
- Vote personnel et secret



Avantages

- Vote même en cas d'absence
- Simple et rapide



Limites

- Risque de pression
- Confiance nécessaire



LE VOTE PAR PROCURATION EN FRANCE

Le jour du vote



Le mandataire vote à la place du mandant

- Vote secret et libre



Qui peut faire une procuration ? (Mandant)

- Électeur inscrit en France
- Aucun justificatif requis



Qui peut voter à sa place ? (Mandataire)

- Électeur inscrit
- Même commune ou autre commune
- Max : 1 en France + 1 à l'étranger



Comment faire ?

- En ligne : Maprocuration.gouv.fr
- En personne :
 - Commissariat
 - Gendarmerie
 - Tribunal

